

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris- Capital*, 11 décembre 1895)

Cette société, qui a pour objet principal l'exploitation du placer R. Awa, territoire autrefois contesté, attribué par l'arbitrage du Czar à la Hollande, a été définitivement constituée le 7 courant.

Il y a là une affaire industrielle et non une affaire de spéculation.

Le capital est de 2.050.000 francs et les apporteurs ne toucheront leurs titres d'apports que dans deux années, aux termes de la loi de 1893.

Si l'affaire est bonne, comme tout le fait espérer, les apporteurs trouveront dans leurs titres d'apport une fortune considérable.

Si l'affaire est mauvaise, ils toucheront des titres sans valeur.

Les souscripteurs du capital-espèces ont été trouvés dans la clientèle de la Société parisienne de crédit et de commission, sans qu'il soit besoin d'aucune publicité.

Cette confiance obtenue de son groupe dans les circonstances difficiles que nous traversons semble indiquer que la Société parisienne possède, n'en déplaise à quelques-uns, des éléments de vitalité que beaucoup de sociétés peuvent lui envier. Il s'agit maintenant, pour la nouvelle société, de développer la production actuelle du placer R. Awa.

Le siège social est, 22, rue Le-Peletier.

Le conseil d'administration est composé de MM. Guffroy ¹, président ; comte [Élie] Petiton ², vice-président ; Mailhe, D[aniel] Casey, E[leuthère] Le Blond, L[ucien] Durand [Société parisienne de crédit], L[ouis] Girard [de la Société parisienne de crédit].

MM. Véronge de la Nux et G. Bart ont été élus commissaires.

MM. D. Casey et Maurice Guffroy ³, ce dernier en mission temporaire, sont partis pour la Guyane.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris- Capital*, 1^{er} avril 1896)

¹ Armand Guffroy (1843-1902) : administrateur des Mines de Lexington (1881-1884), fondateur de la Société parisienne de crédit et de commission (1886), directeur de l'hebdomadaire financier *Paris-Capital*, actionnaire activiste intervenant dans de nombreuses assemblées générales, spécialement celles du Crédit mobilier.

² Comte Élie-Antoine-Clément Petiton, inspecteur général des forêts, en retraite, administrateur de la Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie (1889) et de sa suite, la Société minière de la Nouvelle-Calédonie (1891), de la Société des salines de Diego-Suarez (mai 1895), vice-président de la Société des Mines d'or de la Guyane hollandaise (déc. 1895), commissaire aux comptes de la Compagnie française des métaux, de la Société de Constructions de Levallois-Perret (Anc. Éts Eiffel), des Mines d'Aguilas, de la Société d'éclairage et de force par l'électricité...

³ Maurice Guffroy (1870-1911) : fils d'Armand. Officier de réserve du 6^e dragons, président de la Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise, il se rend à trois reprises en Guyane française, qu'il cartographie, s'adonne à l'aérostat et au monoplane, administrateur de la Cie Coloniale de Pêche et Commerce (1907). Avis de décès en Guyane : *L'Intransigeant*, 5 mars 1911.

M. Maurice Guffroy, de retour de la Guyane, où il est allé inspecter les placers R. Awa, propriétés de la Compagnie, a rendu compte de sa mission dans la dernière séance du conseil.

Aussitôt son arrivée, M. Casey, l'administrateur-directeur, a imprimé à tous les services une très grande activité. Les travaux d'exploitation ont été momentanément interrompus au cours de janvier, et tous les hommes employés à préparer de nouveaux chantiers qui sont ouverts à l'heure où nous écrivons.

L'organisation du recrutement des ouvriers est d'ores et déjà complètement assurée et le prix de la main-d'œuvre s'est abaissé. Ce recrutement a été singulièrement facilité par le fait que la grande majorité des travailleurs qui s'étaient rués au Carsercène en reviennent les uns après les autres désillusionnés, et ne demandent qu'à trouver du travail dans les grands placers français et hollandais.

Quant à la richesse extraordinaire des placers Awa, les renseignements rapportés, *de visu*, par M. Maurice Guffroy, qui a accompagné les prospecteurs et vu faire sous ses yeux les essais, laissent ce point hors de doute et de toute discussion.

Deux envois d'or sont déjà parvenus à Paris. A partir de février, dont la production n'arrivera en Europe que fin avril, les productions mensuelles vont suivre une marche régulièrement ascendante, pour arriver en mai à environ 25 kilogrammes d'or par mois, les effectifs étant alors au complet et les nouveaux chantiers en plein travail.

On peut donc s'attendre à de très beaux bénéfices réguliers et assurés pour une période indéfinie.

M. Octave Noël ⁴, qui représente un groupe financier important, et M. Maurice Guffroy ont été nommés administrateurs par le conseil.

De plus, M. A[rmand] Guffroy, tout en restant administrateur, a cédé à M. Octave Noël la présidence du conseil, qu'il n'avait prise que provisoirement et en attendant l'acceptation de ce dernier.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris-Capital*, mai-juillet 1896)

À partir du 15 juillet prochain, les bureaux de la Société parisienne de crédit et de la Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise seront transférés 51, Chaussée-d'Antin

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris-Capital*, 30 juin 1897)

⁴ Octave Noël : auteur d'ouvrages d'économie politique, enseignant cette matière à HEC, administrateur de la Banque auxiliaire (1880), de la Banque de Tunisie, des Aciéries Hauts-Fourneaux et Forges de Trignac (1890), des Messageries maritimes (nomination ratifiée en 1891), des Salines de Madagascar, des Mines d'or de la Guyane hollandaise — semblant représenter dans ces deux cas la Banque parisienne de crédit (Guffroy) —, commanditaire de la maison de coulisse Schmieder et Cie, président de la Banque franco-italienne, administrateur de la Société marseillaise de crédit, des Salines de Diego-Suarez, vice-président de la Fédération des industriels et des commerçants français, membre du Syndicat agricole des colons français en Tunisie, décédé subitement en son château de Montrion, Loir-et-Cher (*Le Gaulois*, 13 août 1918).

La première assemblée générale ordinaire de cette société a été tenue le 23 juin, au siège social, 51, chaussée d'Antin [= siège Société parisienne de crédit et de commission], sous la présidence de M. Octave Noël, président.

Les scrutateurs étaient MM. Charvein et Raoul Guillemard ⁵. 10.823 actions, sur les 20.500 composant le capital social, étaient représentées.

Nous donnons *in extenso* le très intéressant rapport du conseil qui a été lu à l'assemblée.

Rapport du conseil

Nous avons l'honneur de vous réunir pour la première fois depuis la fondation de votre société, pour vous rendre compte des opérations sociales depuis le 7 décembre 1895, jusqu'au 31 décembre 1896.

Depuis la constitution de la société, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous adjoindre comme membre du conseil, M. O. Noël (administrateur de la Compagnie des messageries maritimes), dont la situation et l'expérience en affaires nous sont d'un précieux concours.

M. A. Guffroy lui ayant cédé la présidence du conseil, M. O. Noël préside aujourd'hui cette assemblée.

Si les résultats dont nous avons à vous entretenir ne sont pas encore ceux que nous avons espéré, c'est que nous avons dû, pendant les premiers mois de notre prise de possession, subir les difficultés et les retards inhérents à la réorganisation de toute affaire lointaine.

Le recrutement de nos ouvriers s'est encore ressenti de la crise aiguë provoquée par l'émigration en masse des mineurs attirés par les découvertes, faites pendant ces dernières années, de zones aurifères fort riches, dans le territoire contesté franco-brésilien.

Hâtons-nous de dire qu'aujourd'hui, l'effectif de nos travailleurs tend de plus en plus à devenir normal, le recrutement étant facilité par le retour d'un grand nombre d'ouvriers qui n'ont pas trouvé dans ce nouvel Eldorado l'équivalent de ce qu'ils avaient délaissé chez nous.

Nous avons tout lieu de compter que nous pourrons maintenir notre effectif, qui est à ce jour de 150 hommes environ, et l'augmenter même malgré les difficultés locales. C'est là que tendent tous nos efforts, car les prospections que nous avons fait opérer dans une partie de votre immense concession de 70.000 hectares révèlent une richesse aurifère bien supérieure à celle constatée dans les placers exploités jusqu'ici en Guyane, et justifiée déjà par de sérieux résultats partiels.

Ces résultats ne sont d'ailleurs que la confirmation des recherches sur le terrain faites par M. Maurice Guffroy qui n'avait pas hésité à se rendre au placer, au moment de la constitution de votre société, pour juger par lui-même de la valeur des terrains.

M. Maurice Guffroy a dû payer son tribut au climat du pays, et ce n'est qu'après sa rentrée en France qu'il a vu sa santé rétablie.

À la suite de ce voyage, il nous a remis un rapport très circonstancié auquel sont joints les plans levés par lui de vos chantiers et établissements. Ce rapport, qui nous signale les réformes à opérer, les économies à réaliser, tant sur l'organisation que sur l'administration de votre affaire, nous a été du plus grand secours.

La compétence que s'était acquise, par son séjour sur le placer, M. Maurice Guffroy nous a conduit à nous l'adjoindre comme administrateur; nous vous demanderons tout à l'heure de ratifier sa nomination.

M. Casey, votre administrateur délégué en Guyane et le promoteur de l'affaire, connaît très bien votre concession et possède, avec une grande énergie, l'expérience de

⁵ Raoul Guillemard (1841-1898) : ancien magistrat, administrateur de sociétés, président de la S.A.française de Kébao. Voir [encadré](#).

notre genre d'exploitation. Nous sommes persuadés qu'il saura, s'il n'est pas desservi par les circonstances, tirer parti, des découvertes faites pendant les prospections, qui se poursuivent depuis plusieurs mois. Il est secondé dans sa tâche, à Cayenne, par notre administrateur, M. El[eurthère] Leblond, notable négociant de la place et conseiller général, qui a longtemps dirigé de sa personne des travaux de placer et qui, par sa notoriété dans l'industrie aurifère et les fonctions publiques qu'il exerce depuis longtemps dans le pays, nous est un précieux collaborateur.

Nous devons ajouter qu'après les tâtonnements du début, nous avons pu nous attacher, depuis plusieurs mois déjà, comme agents supérieurs de notre exploitation, les mineurs les plus expérimentés de la Guyane. Le personnel supérieur du placer est complété, tant à Cayenne que dans vos postes de Saint-Laurent-du Maroni et d'Albina, par des agents ou correspondants dont nous apprécions comme il convient les services.

En résumé, chacun a fait son possible pour donner à votre affaire l'impulsion qui lui est nécessaire, tout en maintenant l'augmentation progressive des productions. Cette production s'est élevée pour l'exercice à 134 kil. 660 d'or amalgamé, qui ont donné, après fonte, une quantité nette de 117 kil. 258 dont la vente a produit une somme de 403.462 fr. 25.

L'exploitation est aujourd'hui en bonne voie, et tout porte à croire que cet exercice nous donnera des résultats très appréciables en continuant l'exécution de notre programme avec la plus grande prudence et la plus stricte économie.

Tout en nous gardant des réformes trop hâtives, nous n'avons cessé de rechercher des améliorations, et nous espérons que vous partagerez la ferme confiance que nous avons dans l'avenir de notre entreprise.

Nous soumettons, messieurs, à votre approbation les comptes de l'exercice, mais nous désirons auparavant vous donner quelques explications sur les divers chapitres du Bilan, par l'examen du compte de « Profits et pertes ».

Compte de Profits et pertes.

Le solde débiteur de ce compte est de 99.952 fr. 91 que nous vous proposons de passer aux « Frais de premier Établissement », à amortir sur les premiers bénéfiques. Cet excédent des dépenses sur les recettes vient :

1° De la réorganisation presque complète des chantiers et établissements qu'il nous a fallu assurer avant tout ;

2° Des difficultés rencontrées au début pour le recrutement ;

3° Enfin et surtout de la nécessité de préparer du travail pour l'effectif que doit normalement comporter une exploitation de l'importance de la vôtre.

Or, ces trois questions ont, depuis longtemps déjà, reçu leur solution,

L'organisation, tant au placer que dans les agences, nous donne toute satisfaction. Vous avez en location à Cayenne une maison comprenant le logement de votre administrateur délégué, un bureau selon les besoins du service de votre comptabilité et un magasin de dépôt.

A. Saint-Laurent du Maroni, sur la rive française du fleuve, vous avez un agent pour la correspondance directe avec le territoire hollandais,

En face, sur la rive hollandaise, à Albina, ce point de départ du canotage pour le placer, un agent est chargé d'assurer ce service ainsi que le passage des ouvriers montant au placer ou en descendant.

Enfin, au placer, vos installations comprennent, outre les chantiers et établissements d'exploitation avec leur matériel, les constructions nécessaires pour loger les employés et ouvriers et les magasins de vivres, d'approvisionnement, et de matériel. Ajoutons qu'un poste de gendarmes hollandais installé sur place nous défend de toute incursion de pillards sur notre concession, nous aide à maintenir la discipline sur nos établissements et force, au besoin, nos ouvriers au respect des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la Compagnie.

Le recrutement des ouvriers se fait aujourd'hui facilement, ainsi que nous vous l'avons expliqué plus haut.

Enfin, d'après les derniers rapports de notre directeur, des chantiers seraient aujourd'hui reconnus et préparés pour une période de huit à dix ans, avec deux cents ouvriers.

Toutes les dépenses que comporte une telle organisation expliquent le chiffre de 99.952 francs 91 dont le compte de « profits et pertes » se trouve débiteur, et il n'est que normal de porter ce chiffre au compte de « premier établissement ». La marche ascendante de la production est d'ailleurs là pour justifier cette mesure.

Nous avons fait, en 1896, 131 kg. d'or en chiffres ronds, ce qui, pour les treize mois environ d'exploitation que comporte ce premier exercice, donne une moyenne mensuelle de 10 kg.

Or, depuis le 1^{er} janvier, cette moyenne est de plus de 15 kg., chiffre que nous aurions pu atteindre dès 1896, s'il ne nous avait pas fallu réorganiser les chantiers et préparer le travail.

Nous eussions ainsi récolté 5 kg. de plus par mois, soit pour l'exercice 65 kg. qui, vendus 195.000 fr., nous eussent laissé 90.000 fr. de bénéfices.

Aussi pouvons-nous dire que, depuis le 1^{er} janvier, nous sommes dans la période bénéficiaire et nous avons toute raison de compter sur une nouvelle augmentation dans les productions à brève échéance.

Les dépenses d'approvisionnements (68 mille 172 fr. 02) ont été aussi, de notre part, l'objet de recherches pour arriver à des prix d'achat inférieurs à ceux pratiqués à la Guyane.

Nous avons en partie réussi en traitant nous-mêmes ici, dans ces derniers temps, aux meilleures conditions possibles, l'achat de tous les gros vivres que nous pouvons acheter en France. Ces vivres, pour une durée de trois mois, sont envoyés par voilier, afin de diminuer les prix de transport, et nous réalisons ainsi une économie de 15 à 20 % sur les prix que nous payons en Guyane.

Enfin, le chapitre « Transports », 109.190 francs 27, a attiré particulièrement notre attention en raison de son importance.

Cette somme, dont la plus grande partie revient au canotage en rivière, paraît difficile, pour le moment du moins, à réduire. En raison du ravitaillement régulier de nos placers, nous sommes obligés de subir les exigences des Indiens avec lesquels nous avons traité pour ces transports ; ce sont les seuls canotiers capables de les mener à bien au milieu des obstacles que présente la navigation du Maroni, coupé d'Albina au placier, par seize à dix-huit sauts ou rapides d'un passage des plus difficiles.

Néanmoins, nous n'abandonnons pas notre idée de réduction de ce chapitre et nous espérons obtenir une sensible diminution dans les prix de transport.

Les « frais généraux » et d' « administration » qui, souvent, grèvent le budget des Sociétés sont réduits au strict nécessaire, ainsi que vous pouvez vous en convaincre, et nous espérons que vous apprécierez l'économie que nous nous sommes efforcés d'apporter dans notre administration depuis le début des opérations et dont nous continuerons à faire notre règle.

Conformément à l'article 18 des statuts, vous avez à ratifier la nomination d'administrateurs de :

MM. O. NOËL et MAURICE GUFFROY et à nommer vos commissaires pour l'exercice 1897.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896 (fr.)

ACTIF	
-------	--

Actionnaires	283.075 00
Apports sociaux	1.6.32.500 00
Frais de premier établissement	99.052 91
Approvisionnements	15.281 50
Caisses	5.740 35
Effets à recevoir	12.000 00
Frais de constitution	16.128 40
Mobilier et matériel	7.013 60
Redevance	12.400 00
Production non vendue	57.581 80
Débiteurs divers	21.821 65
Comptes d'ordre	2.875 55
Total	<u>2.156.373 76</u>
PASSIF	
Capital	2.050.000 00
Effets à payer	72.050 00
Ouvriers et employés	35.323 76
Total	<u>2.156.373 76</u>

A la suite de cette lecture, des explications ont été données, desquelles il résulte que la moyenne de la production mensuelle, de janvier à avril 1897, a été d'environ 16 kg., qu'elle a été en mai de 18 kg., et qu'elle tend à s'accroître tous les jours. La main-d'œuvre est très abondante et les effectifs vont pouvoir être très facilement augmentés.

La situation financière est excellente. Les actions de 100 fr. représentant le capital espèces de 450.000 fr. ne sont en effet libérées que de 35 fr. Il reste à appeler 65 fr. par titre, soit près de 800.000 francs, dont la Compagnie n'a pas ou besoin et n'aura probablement pas besoin, étant dès maintenant entrée dans la période productive.

En résumé, cette affaire se présente sous les auspices les plus encourageants.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les rapports et les comptes, ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Octave Noël et M. Guffroy, et réélu les commissaires des comptes, MM. Bart et De la Nux.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(Paris-Capital, 29 septembre 1897)

Notre numéro du 30 juin 1897 a rendu compte du premier exercice de cette Société dont les promoteurs semblent vouloir garder les titres, car les transactions sont d'une grande rareté.

Quelques-unes, cependant, viennent d'avoir lieu à 125 fr. l'action libérée.

Nous parlons rarement de cette affaire qui semble devoir réaliser les espérances du début.

Le capital employé jusqu'à ce jour est bien faible et les recettes laissent chaque mois, pour cet exercice, un excédent disponible.

Le rapport du conseil disait, en juin dernier :

Nous avons fait, en 1896, 134 kg d'or en chiffres ronds, ce qui, pour les treize mois d'exploitation que comporte ce premier exercice, donne une moyenne mensuelle de 10 kg.

Or, depuis le 1^{er} janvier, cette moyenne est de plus de 15 kg, chiffre que nous aurions pu atteindre dès 1896, s'il n'avait pas fallu réorganiser les chantiers et préparer le travail.

Il y a un nouveau progrès.

Les prévisions semblent se réaliser et cette petite et modeste société pourrait bien voir venir de grands et orgueilleux revenus.

Nous lisons dans une lettre du 8 septembre de Cayenne :

« Par ce courrier, je vous expédie 24 caissettes contenant 19 kg 558 grammes d'or pour la production du 11 juillet au 10 août. »

Nous lisons dans un rapport de l'administrateur délégué en Guyane du 3 septembre :

« ... la production sera régulière et atteindra en moyenne 2,5 kg pour un effectif de 180 personnes⁶ .

On est à vingt kg. On parle de vingt-cinq et nous ne sommes qu'à la fin du deuxième exercice.

C'est une mine, donc c'est une valeur d'aléa, et bien fou est celui qui placerait une grande partie de sa fortune en valeurs de cette sorte.

Ceux qui achètent un peu de ces titres légers depuis quelques jours, ne font peut-être pas une sottise !

Qui vivra verra !

La production d'or en Guyane (*Paris-Capital*, 29 décembre 1897)

L'énorme production des innombrables mines d'or du Transvaal, qui nous est soigneusement câblée chaque mois, a relégué au second plan les résultats de l'exploitation aurifère d'autres régions moins tapageuses.

Ceux-ci ne sont pourtant pas à dédaigner, et peuvent aisément soutenir la comparaison si l'on tient compte des faibles capitaux engagés à côté des sommes colossales enfouies dans les entreprises du *Rand*.

La Guyane nous envoie toujours un nombre respectable de kilogrammes d'or par mois. C'est ainsi que les expéditions par poste, venant de Cayenne par le transatlantique arrivé à Saint-Nazaire le 24 courant, comprenaient notamment :

.....
20 caissettes pour Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise ;

.....

220 caissettes.

⁶ La chose pourra se réaliser avant peu. Il y a 158 ouvriers sur le placer.

Si l'on tient compte que chaque caissette pèse brut à peu près un kilogramme d'or évaporé ou de pépites, c'est donc une production d'au moins 600.000 fr., que notre colonie guyanaise nous envoie mensuellement, sans compter les envois faits autrement que par la poste.

Cela mérite tout au moins d'être signalé !

1898 (Juin) : première réduction de la concession

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise.
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1898)

Nous recevons de Paramaribo les renseignements suivants sur la production aurifère en Guyane hollandaise pendant le deuxième trimestre de 1898 :

District	Gr.
Surinam	122.925
Saramaca	33.413
Maroni	22.762
Awa	53.038
Total	231.138

C'est dans le district de « l'Awa » que sont situés les placers de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise.

La production de cette seule société s'est élevée, pendant le deuxième trimestre 1898, à 45.228 gr., chiffre que n'atteint aucun autre placer de la Guyane hollandaise.

Viennent ensuite, parmi les plus importants :

H. A. Green	7.700
J. F., A. B., en Erven H. A. Green	9.751
J. G. von Hemert and C ^o	19.113
L. en F. de Jong	16.365
Société du placer Hermina	14.408
P. Scholsberg	7.685

Ces chiffres sont extraits du *Gouvernements advertentie blad*, journal officiel de la colonie.

(*Paris-Capital*, 17 janvier 1899)

La saison sèche s'est prolongée d'une façon si anormale en Guyane, que beaucoup de placers ont dû suspendre complètement leur exploitation.

C'est une grosse perte pour ces compagnies qui ont dû abandonner ainsi une partie de leurs approvisionnements et qui, en tous cas, auront à supporter les frais de descente des ouvriers et les frais de réinstallation des chantiers.

Il y a déjà plusieurs mois que les placers situés sur de petites criques avaient dû être évacués ; la suspension du canotage ayant rendu leur ravitaillement impossible.

La Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise est à l'abri de ces aléas.

Si la sécheresse l'a obligée d'interrompre le travail sur quelques-uns de ses chantiers, la proximité de ses établissements lui a permis de répartir ses ouvriers sur ceux qui sont situés sur des criques de fort débit et dont l'écoulement sera toujours suffisant pour l'exploitation.

C'est un des gros avantages de cette Compagnie que d'avoir ses quatre établissements principaux situés à quelques kilomètres les uns des autres, ce qui permet le transvasement de ses effectifs selon les nécessités du moment.

Le Dégrad ou point d'atterrissement des marchandises destinées aux placers, est situé sur la rivière Awa même, dont le débit est plus considérable que celui de la Loire ; c'est dire que quelle que soit la saison, le ravitaillement est assuré.

Ce sont toutes ces chances de succès qui ont permis aux placers de la Compagnie dont la production fut en décembre :

Année	grammes
1895	6.849
1896	12.881
1897	17.492
1898	18.991

d'avoir en déc. 1899 20.900
malgré les difficultés momentanées de l'exploitation.

Ces chiffres, mieux que les longues phrases, prouvent de quelle façon sûre et méthodique est organisée cette affaire qui ne cesse de progresser au milieu des déboires environnants.

Comme il faut toujours que les malheurs des uns profitent au bonheur des autres, celui des entreprises similaires qui ont dû renvoyer leur personnel, profite à la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise en lui assurant un bon recrutement d'ouvriers qu'elle a pu choisir.

C'est là une chose appréciable en un pays où le recrutement est une des difficultés de l'exploitation. Nous verrons les heureux résultats de cette sélection dans quelques mois ; mais alors il sera trop tard pour se procurer encore des actions au prix actuel de 125 francs.

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise.
(*Paris-Capital*, 22 mars 1899)

Nous rappelons pour mémoire les productions de novembre et décembre 1898 et janvier 1899, qui furent respectivement de 17.665 gr., 18.991 gr. et 31.732 gr. d'or.

La production de février est de 20 kilogrammes.

Malgré la première apparence, février n'ayant que 28 jours, il y a donc eu réellement augmentation de la production quotidienne.

Cette production, qui s'établit depuis plusieurs mois sur un chiffre bien rémunérateur, indique assez la parfaite organisation de la Compagnie au point de vue industriel.

D'autre part, les économies réalisées, tant par la réduction de la concession que sur les marchés des approvisionnements, montrent que ce côté a également attiré tout particulièrement l'attention des administrateurs.

Le marché sur ces titres qui ne sont pourtant pas encore cotés on Bourse, est cependant bien établi dans les banques qui ont pu suivre les efforts de cette compagnie.

Cette valeur est recherchée par ceux qui, envisageant les actions de Mines d'or au point de vue purement industriel, veulent posséder un titre offrant, avec le moins d'aléa possible, les plus grandes chances de subite plus-value.

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise.
(*Paris-Capital*, 19 avril 1899)

Le courrier de Paramaribo, arrivé le 13 avril, nous apporte un numéro du *Onze-West, nieuwsblad uilen voor suriname*, du 25 mars dernier.

L'article de tête demandant que le gouvernement colonial encourage l'extension des services téléphoniques et les Compagnies susceptibles de créer des voies de pénétration, s'appuie sur les ressources que les Compagnies aurifères apportent à la colonie et demande que l'on tienne grand compte de leurs desiderata.

Nous extrayons de cet article, dont l'impartialité ne peut être suspectée, un passage que nous traduisons. Il intéresse plus particulièrement les porteurs des actions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise.

« On ne peut plus nier que l'industrie de l'or attire maintenant l'attention de ceux qui ne connaissent guère autrefois la situation de Suriname. Qui peut douter encore de la richesse de notre colonie ?

La Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise n'en donne-t-elle pas la preuve indiscutable ?

Sur ce placier, qui rapporte à la caisse coloniale annuellement une somme de 17.000 florins de droits de concession, on ne travaille qu'au *sluice-box* et au *longtom*, et malgré l'insuffisance de ces procédés, on extrait une production fixe de un kilogramme par jour, sur lequel la colonie touche un profit de 70 florins pour droit de trouvaille.

Quoique ce placier se trouve en situation très défavorable, puisque, pour y aller de Paramaribo, un voyage d'environ deux semaines est nécessaire et que les frais de transport coûtent à la Compagnie 35 florins par 100 kilogrammes ou par homme pour le canotage effectué par les nègres Bosch ; ce placier a un grand avantage que les autres n'ont pas : c'est que le manque d'eau ne s'y produit jamais.

Les nombreuses criques profondes ne sèchent en aucune saison, aussi l'exploitation est-elle en contraste avec les autres placiers où la sécheresse est toujours possible et sans doute faut-il attribuer à cette cause les bons résultats obtenus.

De telles entreprises font du bien à la colonie ; elles fournissent du travail à un grand nombre d'hommes ; toutes les marchandises sont achetées à Paramaribo et cela

rapporte non seulement au commerce, mais aussi à la Caisse coloniale sous forme de droits d'entrée.

Si la colonie pouvait se féliciter de posséder un chemin de fer allant à l'Awa ou des voies convenables entre ledit placer et Paramaribo ou Albina, de façon à ce qu'on puisse facilement transporter les marchandises au placer, quels riches résultats n'obtiendrait-on pas dans l'exploitation du terrain si propice de cette entreprise ?

On a organisé au placer un corps fixe de prospecteurs et nous sommes informés par M. Bosch, agent de la Compagnie à Paramaribo que, pendant les dernières prospections, de riches terrains ont été découverts. Trois établissements sont déjà installés au placer et un quatrième vient d'y être créé sur lequel, pendant les premières semaines, une très bonne production était déjà obtenue. (On nous a permis de contrôler par nous-mêmes l'état de la production.)

Quand l'industrie de l'or peut montrer de tels résultats, qui donnent l'un après l'autre des preuves évidentes de la richesse de la terre ; quand il est indiscutable (la meilleure preuve en est donnée ci-dessus) que la prospérité de l'industrie aurifère dépend en grande partie de l'aplanissement des difficultés particulières à chaque affaire, nous croyons que l'insistance des industriels réclamant la coopération du gouvernement colonial — qui peut accorder son appui en grande mesure — pour le développement de cette industrie, est entièrement justifiée.

Par suite de ce qui est exposé ci-dessus, nous sommes informés qu'on a l'intention de prolonger le téléphone de la station Domburg dans la direction de Berg-Dal à Groom-Chalillon.

Les dernières nouvelles concernant les pluies dans les terrains aurifères sont plus favorables. »

Nous avons déjà, dans notre numéro du 22 mars 1899, entretenu nos lecteurs des résultats obtenus par cette Compagnie des mines d'Or de la Guyane hollandaise.

La production du mois de février s'est élevée à 20 kg d'or fondu.

Le télégramme qui vient d'arriver de Paramaribo annonce pour le mois de mars une production de 27 kg 800 grammes d'or fondu, soit, à 3.200 fr. le kilo, une valeur de 89.000 fr. environ.

Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Paris-Capital*, 28 juin 1899)

La Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise a été définitivement constituée le 7 décembre 1895.

Elle a pour but l'exploitation d'un immense territoire, d'une richesse exceptionnelle (les placers R. AWA.).

Le capital est de 2.050.000 fr., divisé en 20.500 actions de 100 fr.

Sur ce capital, 10.000 actions représentent rapport de la concession, portant sur une étendue de 70.000 hectares. Les 4.500 actions qui forment son capital-espèces, ont été intégralement souscrites. Les apporteurs n'ont été payés qu'en actions, donnant ainsi la plus grande preuve de leur confiance dans l'avenir de la Compagnie.

Pour une affaire aussi lointaine, la période d'organisation a été longue ; mais, depuis trois ans, les efforts continus du conseil d'administration, puissamment aidé par le gouvernement colonial, ne sont pas restés stériles.

La concession, à la suite des explorations pratiquées, a été réduite à sa partie utile — 35.000 hectares — et la société a pu réduire ainsi, en connaissance de cause, sa redevance au gouvernement, de 70.000 à 35.000 francs.

Cette concession, que possède la Compagnie, suffit à lui assurer une durée indéfinie.

Les rapports officiels constatent que les deux premiers exercices ont été consacrés à reconnaître l'affaire, à asseoir les chantiers, à assurer le recrutement de la main-d'œuvre et l'exploitation.

Le rapport du 20 juin 1898 disait :

« Nous pouvons pourtant envisager la perspective de rémunérer le capital, même avec une production stationnaire.

Hâtons-nous d'ajouter que nous comptons bien augmenter cette production et atteindre normalement, avec le même effectif, une moyenne mensuelle de 20 kg, qui, les frais généraux restant les mêmes, assurerait des bénéfices considérables. »

Les économies réalisées à la suite du voyage de deux administrateurs en Guyane ont permis de rendre plus important l'effectif des travailleurs, sans que les frais généraux s'en trouvent sensiblement augmentés, et la production s'est élevée de façon rationnelle et continue, ainsi qu'en témoignent les tableaux comparatifs ci-dessous, bien au-dessus des 20 kg en question par mois.

Productions mensuelles (gr.)

	1898	1899
Janvier	14.034	21.732
Février	14.534	20.066
Mars	15.805	27.849
Avril	13.420	24.700
Mai	15.860	24.900

soit, d'une année à l'autre, pour une période correspondante de cinq mois, une augmentation d'environ 45 kg d'or, qui, au taux habituel de 3.215 fr. 59 le kilo, correspondent à une plus-value de 144.701 fr. pour cinq mois seulement.

La moyenne mensuelle de 20 kg, espérée par le conseil d'administration, pour pouvoir distribuer un dividende, est donc largement dépassée.

L'affaire est maintenant bien assise et hautement estimée dans la colonie.

Le rapport de la « Surinamsche Bank », qui est la banque d'État de la colonie, publié le 20 mai 1899, inscrit, en première page, que la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, à elle seule, a produit plus d'or que le quart de la production totale de la colonie, et cela exclusivement avec la main-d'œuvre ouvrière.

Maintenant que, par sa marche prudente et méthodique, la société a assuré son avenir immédiat, elle va bénéficier de son expérience et de ses prospections. Elle va, d'autre part, pouvoir utiliser tous nouveaux procédés de traitement des alluvions — dont il est tant question en ce moment — et améliorer, pratiquement et après examen, son exploitation.

Nous recommandons tout spécialement cette affaire, parce que, en dehors de la stabilité dont elle jouit, elle se trouve vis-à-vis de grands éléments de prospérité, résultant de toutes les découvertes à attendre des prospections en cours, dans un terrain exceptionnellement riche.

Cette affaire réunit donc la sécurité dans le présent et une grosse chance de plus-value à bref délai.

(Paris-Capital, 7 février 1900)

Les dépêches mensuelles de Cayenne donnent les productions d'or ci-après :
Placer Enfin ! (du 1^{er} au 31 décembre) 15 kg.

Les communications avec le Haut-Mana sont rendues impossibles par la sécheresse.

Saint-Élie (du 16 décembre au 15 janvier) 17 kg.

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise : 30 kg 900 grammes.

Les pluies commencent à tomber depuis le 10 janvier.

L'exploitation générale va reprendre son allure normale et les productions augmentant, les titres de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise vont marquer à nouveau leurs cours ascensionnels.

GUYANES

(Paris-Capital, 19 juillet 1889)

Nous extrayons du *Bulletin de la Société de géographie commerciale* la notice ci-dessous :

DES ZONES AURIFÈRES DE GUYANE⁷

.....
L'histoire des placers de l'Awa et du Contesté franco-hollandais n'est pas à refaire. Le nombre de kilogrammes d'or retirés paraît fantastique et le terrain est loin d'être épuisé.

De nouvelles découvertes viendront chaque jour s'ajouter aux acquisitions antérieures, et l'exploitation alluvionnaire ne fera que s'accroître jusqu'à ce que des machines suffisamment mobiles et perfectionnées permettent d'aborder les riches filons contenus dans les [concessions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise](#).

MINES D'OR DE LA GUYANE (Paris-Capital, 28 février 1900)

Le dernier courrier des Guyanes, en nous apportant la nouvelle que la sécheresse si préjudiciable aux exploitations des placers, avait enfin cessé, nous permettait d'assurer une reprise générale de l'activité dans les zones aurifères, d'où une augmentation de production et un mouvement plus accentué sur les titres des sociétés locales.

Le rapport du directeur de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, est particulièrement concluant. Ce rapport, trop circonstancié pour être publié en son entier, contient quelques phrases suffisamment agréables à lire pour les porteurs de titres .:

« Nous ne pouvons pas être pris au dépourvu, et le lavage est assuré pour bon nombre d'années, dit-il, et actuellement le sous-directeur qui dirige les travaux sur le placer est à la tête d'un effectif imposant dont il saura tirer bon parti pour relever la production. »

⁷ Communication faite à la IV^e section, le mardi 28 juin 1898.

Si l'on se rend compte que le recrutement des ouvriers est une des difficultés de l'exploitation des placers guyanais, l'assurance donnée par le directeur que « le recrutement de Cayenne tend à se régulariser et qu'il s'améliore... » est une bonne nouvelle que nous sommes heureux d'enregistrer avec les autres.

Tout fait donc prévoir un relèvement de la production, qui n'avait pourtant pas cessé d'être très rassurante, mais dont le mouvement ascensionnel était seulement moins accentué à cause des difficultés momentanées de l'exploitation.

Nous voilà donc repartis pour une belle période d'augmentation du rendement, et il est facile de prévoir que le cours des titres s'élèvera en même temps que le nombre des kg d'or recueillis.

Les préjugés que l'on avait contre les mines d'or de la Guyane dans le monde financier sont maintenant bien atténués, et, certes, on peut dire que de semblables affaires, saines et rationnellement organisées, ont été pour beaucoup dans ce revirement d'opinion.

Ces préjugés étaient sans fondement réel et n'avaient d'autre origine que l'abus que des aventuriers ou des escrocs ont fait de ces mines ; abus qui n'auraient jamais abouti si l'on ne les avaient pas écouté avec une crédulité incompréhensible chez des gens prétendus sérieux, et si l'on avait continué à employer pour les mines d'or les moyens de contrôle et d'information que l'on emploie pour les autres mines ou affaires quelconques.

Les résultats obtenus dans les sociétés dirigées par des hommes d'affaires expérimentés ont toujours été excellents parce que la Guyane renferme des richesses incalculables mais que seuls peuvent [les] mettre à jour les exploitations méthodiques.

La Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise a mis trois ans à fortifier peu à peu tous les éléments de son organisation, mais elle a maintenant la fierté d'être la plus importante des compagnies aurifères de la Guyane hollandaise; et c'est dans cette colonie de Suriname que cette industrie a atteint le plus haut degré de développement.

Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Paris-Capital*, 25 juillet 1900)

Les actionnaires de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 19 courant à deux heures. Il y avait 10.450 actions déposées sur 20.500 composant le capital social.

Les comptes de l'exercice 1899 se soldent, par un bénéfice de 120.503 francs 130 que l'on a employés pour la plus grande partie en amortissements.

Les économies pratiquées dans tous les services ont permis à la Compagnie de diminuer ses frais, d'améliorer ses conditions d'exploitation et d'obtenir un prix plus élevé de son or.

Voici la comparaison avec les deux exercices précédents :

	1897	1898	1899
Effectif moyen (hommes)	176	204	300
Production (grammes)	190.230	187.409	271.681
Moyenne mensuelle (grammes)	1.586	1.562	2.264
Réalisation (Fr.)	573.621	603.074	877.015

Prix de vente (Fr.)	3.172,35	3.190,59	3.328,10
---------------------	----------	----------	----------

Le coût par homme a été inférieur cette année :

	1897	1898	1899
Effectif moyen (302 jours de travail)(Hommes)	170	204	306
Dépenses totales, d'exploitation (fr.)	572.290,80	602.265,05	755.012,90
Moyenne annuelle par homme (fr.)	3 251,68	5.952,27	2.107,40
Moyenne par jour par homme (fr.)	10,76	9,77	7,71

Ce qui fait ressortir la présence d'un ouvrier sur le placer à 7 fr. 50 par jour.

Ainsi que la Compagnie l'annonçait l'année dernière, l'abandon de la partie probablement stérile de la concession lui a procuré une économie importante sur la redevance à payer au gouvernement hollandais. Celle-ci n'est, en effet, cette année que de fr. 36.124,50 au lieu de 72.151,45 précédemment.

Les constructions et plantations sur le placer, ainsi que le matériel existant sont portés à l'actif pour leur valeur réelle, les moins-values étant portées chaque année au compte de profits et pertes.

En résumé, la situation de la Compagnie est très nette ; si **elle n'a point encore cette année distribué de dividende**, elle peut, du moins, envisager l'avenir avec confiance. Les économies promises ont été réalisées. Les services sont bien assis et l'exploitation continue, régulière et méthodique.

Les prospections faites dans les environs directs des chantiers actuels ont donné les résultats satisfaisants qui paraissent assurer à la Compagnie un travail rémunérateur pour de longues années.

Une puissante société hollandaise vient de terminer le tracé d'un chemin de fer parlant de Paramaribo pour aboutir à quelques kilomètres des placers de la Compagnie. Ce chemin de fer construit, c'est pour la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise une diminution tellement notable des frais de transport que, de ce chef, les actions doubleraient de valeur. Celles que l'on peut acquérir actuellement aux environs de 125 francs, semblent assurées pour l'an prochain d'un dividende rémunérateur et il n'est pas utopique d'envisager pour elles, dans un délai relativement court, la hausse considérable qui leur est promise par l'achèvement d'un moyen rapide de communication et l'abaissement continu du prix de revient de la production.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(Paris-Capital, 17 juillet 1901)

Tableau comparatif de la production d'or pur recueilli sur les placers de la compagnie (en grammes) :

	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Janvier	—	5.700	15.872	14.634	21.732	21.885	25.493
Février	—	6.345	14.170	14.534	20.066	22.048	25.291

Mars	—	8.570	14.307	15.805	27.849	24.639	24.785
Avril	—	10.503	12.282	13.426	24.782	21.021	27.608
Mai	—	9.690	15.092	15.860	24.887	27.672	29.840
Juin	—	11.181	16.482	16.093	20.832	18.623	29.026
Juillet	—	10.549	19.501	17.245	22.303	15.820	—
Août	—	10.224	18.533	15.310	21.357	18.961	—
Septembre	—	10.145	17.930	13.617	19.934	17.830	—
Octobre	—	9.304	15.878	13.815	24.764	22.465	—
Novembre	7.437	11.706	13.821	17.065	22.238	21.203	—
Décembre	6.849	12.881	17.492	18.991	20.933	21250	—

Cette dernière production mensuelle vient d'être annoncée par dépêche,

L'assemblée ordinaire de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise est convoquée pour le 30 juillet, à quatre heures après-midi, au siège social, 51, chaussée d'Antin.

GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris-Capital*, 9 octobre 1901)

[...] C'est précisément en terrain français vis-à-vis des concessions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise que se font les découvertes actuelles. [...]

La Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, sagement administrée et dont les différents services sont parfaitement assurés, réalise des productions sans cesse croissantes.

Nous n'en voulons pour preuve que la dernière production du mois d'août qui fut de 30.058 grammes d'or fondu contre 18.901 pour le mois correspondant de l'année précédente.

Il y a là de quoi attirer l'attention des petits capitalistes qui, achetant maintenant des actions de cette Compagnie sauraient attendre que l'engouement qui va se produire sur les titres de cette région mette à leur valeur réelle ceux d'une société qui n'a fait que consolider sa situation et accroître son rendement mensuel depuis sa fondation.

On peut actuellement se procurer des actions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise aux environs de cent francs.

LA GUYANE FRANÇAISE
par Albert LEBRUN
(*Paris*, 24 novembre 1901)

Si en France nous connaissons certaines de nos colonies, il faut convenir que quelques-unes d'entre elles ne sont guère connues que de nom.

Qui donc jusqu'ici connaissait la Guyane Française ? Sans doute personne n'ignore l'existence de Guyenne, et des îles du Salut, en raison de leur destination toute spéciale.

Et cependant si la Guyane Française n'est pas une de nos colonies florissantes, elle pourrait devenir autre chose qu'une immense friche grande comme la France.

Peut-être serait-il malaisé d'en faire du jour au lendemain une contrée productive et prospère.

Mais, si parmi tous les malheureux expatriés en raison de leur passé, et auxquels l'accès de la mère patrie est à jamais interdit, il se trouve beaucoup trop de criminels endurcis, il y en a bon nombre qui ne sont que des malfaiteurs occasionnels ou repentants, qui, certes, ne demanderaient qu'à se refaire une situation par le travail.

Il leur suffirait d'un peu d'aide. Si notre colonie de la Guyane n'est pas dotée d'un sol également fertile, elle possède en certaines de ses parties, des gisements miniers, des filons aurifères qu'il serait intéressant de ne pas laisser improductifs.

Pour que ces vastes territoires soient enfin connus, il a fallu toute l'énergie d'un jeune et vaillant explorateur M. Maurice Guffroy, officier de réserve au 6^e dragons, qui a voulu soulever largement le voile de mystère qui continuait à couvrir ces contrées.

À ses risques et périls, à ses frais, M. Maurice Guffroy a entrepris cette tâche ardue et l'a vaillamment accomplie. A

À trois reprises différentes il prit le chemin de la Guyane, laissant parents, amis, situation agréable pour aller vers l'inconnu.

Pour la première fois, il s'embarqua en 1895, et séjourna en Guyane jusqu'en 1896. Sa deuxième campagne, commencée en 1897, se termina vers la fin de 1898.

Rentré en Europe pour rétablir sa santé fortement éprouvée par ces deux premières campagnes, à peine remis, il reprenait la mer en 1900 et séjournait encore en Guyane jusqu'en 1901.

Il rapportait enfin les éléments, qui lui ont permis de dresser une carte scrupuleusement exacte de ces contrées françaises dont la configuration restait encore indéterminée.

Cette carte, qui pourra servir de base aux négociations et rectifications de frontières aux États limitrophes étant d'autant plus nécessaire quelle permettra de suivre les études et tracés de la ligne de chemins de fer projetée en Guyane, ligne qui doit pénétrer jusqu'aux exploitations aurifères.

Nul n'était plus apte à dresser ce relevé topographique que M. Maurice Guffroy, dont l'initiative personnelle ne saurait être trop encouragée ni assez récompensée par l'estime publique.

Notre ministère des colonies possède aujourd'hui de précieux renseignements sur ces contrées grâce à la patience et à l'intrépidité d'un officier de mérite, qui seul, sans autre soutien que son courage et sa foi en la réussite, affrontant mille dangers de toute nature, a su mener à bien cette difficile entreprise.

L'OR À LA GUYANE (*Paris-Capital*, 11 décembre 1901)

Sous ce titre, nous lisons dans la *Dépêche coloniale* une lettre qu'un placérien de la Guyane, M. Daniel Casey, vient de faire parvenir à M. le ministre des colonies par l'intermédiaire du conseil supérieur des colonies.

Nous reproduisons cette lettre qui ne manquera pas d'intéresser les porteurs d'actions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise

Les concessions aurifères de leur compagnie, situées sur la rive gauche de l'Awa, en territoire hollandais, sont bien protégées contre les incursions des maraudeurs par un poste de police hollandaise installé sur le placer même depuis de longues années.

C'est cette même faveur que réclament les concessionnaires français ayant leur exploitation dans l'Inini, dans la même zone aurifère, et vis-à-vis des concessions de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise . [...]

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise.
(société anonyme)
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

Siège social : rue de la Chaussée-d'Antin, 51, Paris [= siège Société parisienne de crédit et de commission]. — Administrateurs : Président : M. O[ctave] Noël [Salines de Diego-Suarez]. — Vice-président : M. le comte [Élie] Petiton [Salines de Diego-Suarez]. — Membres : MM. A[rmand] Guffroy [Société parisienne de crédit et de commission], L[ucien] Durand [Société parisienne de crédit], L[ouis] Girard [Société parisienne de crédit], É[leuthère] Le Blond [act. Gisements d'or de St-Élie, adm. Mines d'or d'Adieu-Vat et Bonne-Aventure, du Placer Enfin !...], maire de Cayenne. — Administrateur délégué : M. J. Mailhe. — Objet de la société : toutes exploitations minières et tout ce qui s'y rattache, et même l'achat, la vente, le cession et l'affermage de concessions de mines. — Capital social : deux millions cinquante mille francs, divisés en 20.500 actions de 100 francs.

Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 août 1902, p. 991)

Cette Compagnie, dont les concessions sont devenues hollandaises après avoir été françaises, parce qu'elle est située sur le territoire contesté que l'arbitrage nous a enlevé, n'en est pas moins administrée par des compatriotes, parmi lesquels M. Guffroy, président de la Chambre syndicale des banquiers et son fils, ainsi que M. Girard, Charvein, ancien gouverneur de la Guyane, Guillemard ⁸ et Mailhe, second administrateur délégué.

Cette société a produit de 5 à 36 kg. d'or par mois selon les temps. Elle n'a pas voulu distribuer de dividende cette année malgré un bénéfice de plus de 200.000 francs, car une certaine désorganisation de la main-d'œuvre et des transports par suite des rush sur certains chantiers nouveaux de l'Inini ont ralenti l'extraction en 1902.

On a, en outre, décidé de réduire les apports.

Bref, cette affaire, qui produit environ 300 kg. d'or par an, est une des mieux conduites et des plus riches de la Guyane.

Son siège social est 52, rue de la Chaussée-d'Antin

COMPAGNIE DE MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris-Capital*, 8 octobre 1902)

Dans son assemblée extraordinaire du 4 courant, la réduction du capital de cette société de 2.050.000 francs à un million a été votée par 21 actionnaires disposant de 249 voix, contre deux actionnaires disposant de 74 voix.

Cette réduction du capital devant être opérée tant par l'échange de deux actions telles qu'elles se comportent actuellement contre une seule, que par l'achat au plus bas

⁸ Pierre Guillemard : l'un des fils de Raoul (ci-dessus). Journaliste à *La Petite République*. Avis de décès : *Le Matin*, 16 juin 1925.

prix de cinq cents actions actuelles libérées, les actionnaires qui désirent vendre peuvent adresser leurs offres à la compagnie.

Voici, du reste, les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire:

1^{re} résolution

L'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1902, tenant compte du vœu émis par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 1902, reconnaît, d'accord avec le Conseil, que les apports sociaux ne sont pas en harmonie avec la valeur portée au bilan et que leur majoration rend difficile la distribution de dividendes.

En conséquence, faisant application des articles 5 et 37 des statuts, elle décide la réduction du capital social à un million de francs.

2^e résolution

La réduction aura lieu par l'échange de deux actions telles qu'elles se comportent actuellement contre une seule et par l'achat au plus bas prix possible, avec les bénéfices disponibles, de 500 actions actuelles libérées.

3^e résolution

Tous pouvoirs sont donnés au conseil pour exécuter les deux premières résolutions et faire toutes déclarations, publications qui en sont la conséquence.

4^e résolution

Le premier alinéa de l'art. 5 des statuts après l'exécution des précédentes résolutions sera ainsi modifié : Le capital social fixé primitivement à 1.050.000 francs est réduit à un million. Il était à l'origine composé comme suit

.....

5^e résolution

Les dividendes futurs ne seront payés que sur présentation des coupons des nouveaux titres qui seront créés. Les anciens titres appelés à l'échange seront détruits.

La diminution de 1.050.000 francs au passif du Bilan sera balancée à l'actif par la réduction du compte Actionnaires à 140.075 francs, du compte Apports sociaux à 750.000 francs, et du compte Constructions et plantations à 40.858 francs.

6^e résolution

L'assemblée générale approuve la dépense de prélevée sur les bénéfices reportés, à raison de 0,50 par titre présent ou représenté.

NÉCROLOGIE

Armand Guffroy

(*L'Argus des assurances*, 19 octobre 1902)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Armand Guffroy, décédé le 11 courant, en son domicile, à Neuilly, rue Perronet, 54, à l'âge de 59 ans.

Il était directeur du journal *Paris-Capital*, président de la Chambre syndicale des banquiers de Paris et avait été, un moment, administrateur du Secours.

(Paris-Capital, 26 août 1903)

L'échange des titres auquel a donné lieu la réduction du capital s'effectue depuis le premier mai.

Cet. échange s'opère dans la proportion de deux actions anciennes pour une nouvelle.

Le coupon n° 1 est payable depuis le 5 août sur les actions nouvelles.

Les actionnaires apprendront avec plaisir que cette compagnie est la seule en Guyane hollandaise qui, jusqu'à ce jour, ait réalisé des bénéfices suffisants pour payer un dividende. Il est à constater aussi que ce dividende a pu être distribué tout en reportant à nouveau une somme relativement considérable et en pratiquant d'importants amortissements.

Les dernières nouvelles reçues de l'exploitation sont des plus favorables. Le canotage, qui avait été l'objet de sérieuses difficultés durant presque toute l'année dernière et la moitié de la présente, va être repris d'une façon normale et régulière.

La production se maintient à un chiffre satisfaisant et l'avenir s'annonce sous les plus brillantes perspectives, avec la construction du chemin de fer qui amènera, une diminution énorme dans le prix des transports.

Les travaux de ce chemin de fer sont déjà commencés et vont être poursuivis activement.

De plus, plusieurs missions officielles sont en exploration dans les principaux districts de Suriname, et, notamment dans celui de Awa, sur la concession même de la Compagnie. Cela prouve l'intérêt que l'on porte en haut lieu aux entreprises de la colonie et notamment à celle qui nous intéresse.

Il y a là une. bonne petite affaire qui pourra réserver d'agréables surprises à ses actionnaires.

L'INDUSTRIE AURIFÈRE EN GUYANE

(Paris-Capital, 13 janvier 1904)

L'exploitation de l'or dans les Guyanes prend un essor de plus en plus grand. De récents renseignements parvenus au ministère des colonies font connaître que le nombre de concessions de mines d'or en activité à la fin de 1902, en Guyane française, s'élève à 423, alors que, deux ans auparavant, il n'était que de 133. La superficie totale des concessions en exploitation est passée pendant la même période de 59.905 hectares en 1900 à 186.579 hectares en 1902.

Nos clients et lecteurs n'ignorent pas qu'une des principales entreprises, sinon la plus importante, de la Guyane hollandaise et de la Guyane française, est la [Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise](#) dont les concessions sont situées sur la rive gauche de l'Awa qui sépare les deux colonies française et hollandaise. Cette compagnie poursuit son exploitation d'une façon très méthodique et les résultats qu'elle en retire sont de nature à donner toute satisfaction à ses actionnaires.

Les productions mensuelles réalisées par la société au cours de l'année 1903 ont été les suivantes :

Mois	grammes
Janvier	19.000
Février	15.453

Mars	18.039
Avril	20.214
Mai	23.190
Juin	21.710
Juillet	19.506
Août	22.119
Septembre	17.533
Octobre	15.634
Novembre	15.754
Décembre	

Total moyen de l'année : 228 kg d'or, soit environ 700.000 francs.

Ce sont là des résultats heureux si l'on considère qu'ils sont obtenus par le seul traitement des alluvions, au moyen d'un matériel encore rudimentaire.

Mais l'avenir se montre sous un jour des plus favorables avec la construction du chemin de fer, qui doit aboutir dans la direction des placers de la compagnie.

Ce chemin de fer, dont les travaux sont poussés activement, facilitera considérablement les transports et permettra notamment d'amener le gros matériel nécessaire à l'exploitation des filons.

Quelques prospections déjà faites ont permis de reconnaître l'existence d'un minerai très riche et facilement exploitable.

Nous avons appelé l'attention de nos lecteurs, il y a longtemps déjà, sur les actions de cette entreprise et nous insistons de nouveau aujourd'hui sur ce titre. Nous le recommandons comme excellente valeur d'appoint, susceptible de procurer à ses détenteurs les plus agréables surprises d'ici quelques années ; tout en leur assurant un dividende annuel des plus rémunérateurs puisque le dernier coupon a été de 6 fr. 78 et que tout permet de prévoir pour plusieurs années encore une augmentation de dividende.

Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Paris-Capital*, 10 août 1904)

L'assemblée annuelle de cette société a été tenue le 21 juin dernier.

Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité. Le dividende de l'exercice 1903 a été fixé à 5 fr. 20 brut. Ce dividende est payable depuis le 5 août aux caisses de la Société parisienne de crédit, 51, Chaussée d'Antin, à Paris, par 5 fr. 08 nets pour les actions nominatives sur présentation des certificats, et 5 fr. nets pour les actions au porteur contre remise du coupon n° 2.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Gil Blas*, 21 juillet 1905)

Les actionnaires de la Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise se sont réunis, le 19 juillet, en assemblée générale, sous la présidence de M[aurice] Guffroy, président du conseil.

L'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1904 et la gestion du conseil, dit qu'un dividende sera distribué, approuve la constitution des réserves proposées par le conseil et donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs en fonction, décédés ou sortants jusqu'au 31 décembre 1904.

2° L'assemblée générale approuve l'affectation du solde créditeur du compte de profits et pertes telle que proposée par le conseil d'administration et décide :

a) De porter à la Réserve légale une somme de 2.514 00

b) De porter à une Réserve spéciale (chapitre : Chemins et voies de communications) une somme de 31.100 00

c) De répartir une somme de 58.565 00

Savoir :

10 % au conseil d'administration 5.856 50

90 % aux actions à titre de dividende 52.708 50

Le dividende ressort ainsi à 5 fr. 27 brut par action et après retenue des taxes, les actions nominatives recevront net , 5,06

et les actions aux porteurs 5,002

d) De reporter à nouveau 125.379 58

3° L'assemblée générale réélit administrateur, pour six ans, M. J. Mailhe, administrateur sortant (art. 18 des statuts).

4° L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, les administrateurs de la société à traiter, avec les sociétés dont ils peuvent être administrateurs, des marchés, affaires ou contrats. Elle reconnaît qu'il lui a été rendu compte, en conformité de l'article 40 de la loi de 1867, qu'il n'y a eu, au cours de l'exercice que les opérations les plus ordinaires de banque et d'abonnement.

5° L'assemblée générale fixe à 250 francs les honoraires du commissaire des comptes.

Elle nomme à ces fonctions, pour l'exercice 1905, G. Bart, et, pour le suppléer, le cas échéant, M. G. Hochart [plus bas : Huchart], étant entendu que les 250 francs d'honoraires seront attribués à celui des deux commissaires désignés qui fera le rapport annuel.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(Paris-Capital, 26 juillet 1905)

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise a eu lieu le 19 courant, sous la présidence de M. Maurice Guffroy, président du conseil d'administration.

Les résultats de l'exercice 1904 ont permis la distribution d'un dividende de 5 francs par action, comme pour l'exercice précédent.

La production totale de l'or s'est élevée, pour l'année 1904, à 223 kg. 461 gr. qui ont été réalisés pour 716.051 fr. 72. La moyenne mensuelle ressort ainsi à 18 kg. 62 et le prix de vente du kilogramme à 3.204 fr. 36.

Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants si l'on tient compte des conditions de travail, plutôt difficiles, que la Compagnie a supportées au cours de l'année 1904.

L'activité des chantiers d'exploitation, soutenue et encouragée par la haute direction de la société, et les impulsions et initiatives constamment, renouvelées, qui sont apportées dans l'organisation des services, ont vaincu toutes les difficultés que comporte l'exploitation d'une affaire si lointaine.

L'avenir se présente sous un jour des plus favorables avec la construction du chemin de fer qui, reliant la région où se trouve la concession de la Compagnie au chef-lieu de la colonie, Paramaribo, se poursuit, avec la plus grande activité. Une partie de la ligne est déjà ouverte au public et les travaux se poursuivent, sans relâche sur le tronçon suivant.

La terminaison de cette voie ferrée procurera à la Compagnie des Mines d'or des économies considérables sur ses frais de transport et de main-d'œuvre, tout en facilitant le transport de la grosse machinerie nécessaire pour le traitement du minerai, reconnu riche par les sondages préparatoires.

L'année 1905 se présente en avance sensible, sous le rapport de la production, comparativement à l'exercice 1904. A fin juin, l'augmentation dépasse 15 kg., ainsi qu'on peut le constater par la comparaison des productions mensuelles du premier semestre, et cela avec une main-d'œuvre à peu près égale.

	1904	1905	Augment.
Janvier	21.049	21.179	130
Février	16.494	20.714	4.220
Mars	15.160	19.483	4.323
Avril	20.596	20.711	115
Mai	19.608	22.460	2.852
Juin	18.492	21.013	3.471
	<u>111.390</u>	<u>126.510</u>	<u>15.111</u>

L'assemblée du 19 courant a décidé comme suit la répartition du solde créditeur du compte de profits et perles qui s'élève à Fr. 217.549 64

1° De porter à la « Réserve légale » une somme de 2.514 06

2° De porter à une réserve spéciale (chapitre « Chemins et Voies de communications ») une somme de 31.100 00

3° De répartir une somme de 58.565 00

Savoir : 10 % au Conseil d'administration : 5.856 50

90 % aux actions à titre de dividende 52.708 50

Le dividende ressort ainsi à 5 fr. 27 brut par action et après retenue des taxes, les actions nominatives recevront net : 5 06

et les actions aux porteurs : 5 00

4° De reporter à nouveau 125.370 58

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Gil Blas*, 22 juin 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise a eu lieu, Le 18 juillet, sous la présidence de M. Maurice Guffroy, président du conseil.

Après la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1905, tels qu'ils lui étaient présentée, se soldant par un bénéfice de 169.768 fr. 59, y compris le report de l'exercice précédent, et adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale ayant entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1905 et la gestion du conseil dont elle fixe la rémunération totale annuelle à 20.000 francs ; dit qu'un dividende sera distribué et donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs en fonction ou sortant jusqu'au 31 décembre 1905 ;

2° L'assemblée générale approuve l'affectation du solde créditeur du compte de profits et pertes telle que proposée par le conseil d'administration et décide :

De porter à la réserve légale une somme de 2.219 90

De répartir une somme de 58.565 00

savoir :

10 % au conseil d'administration : 5.856 50

90 % aux actions à titre de dividende : 52.706 50

Le dividende ressort ainsi à 5 fr. 27 brut par action, et après retenue des taxes, les actions nominatives recevront net 5 fr. 06 et les actions au porteur 5 fr.

De reporter à nouveau 108.983 fr. 69

Une distinction
(*Le Figaro*, 9 octobre 1906)

Sa Majesté la reine des Pays-Bas vient de conférer la croix d'officier, dans l'ordre Orange-Nassau, à M. Maurice Guffroy, conseiller de commerce extérieur de la France. Cette distinction est une nouvelle preuve de l'estime accordée par la Reine à nos colonisateurs.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(*Paris-Capital*, 21 novembre 1906)

La Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le samedi 17 courant, au siège social, sous la présidence de M. Maurice Guffroy, président, conseiller du commerce extérieur.

La feuille de présence constatait le dépôt de 6.190 actions fait par 49 actionnaires, sur lesquelles 5.859 étaient présentes ou représentées.

Après avoir procédé à la formation du bureau, le président a donné lecture du rapport qui faisait l'objet de la réunion.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous proposer de réduire à environ 10.000 hectares la concession de 34.368 hect. 25 que notre Compagnie possède sur la rive gauche de l'Awa, à la hauteur du Degrad Pointu.

Annuellement, pour cette concession qui figure sur le cadastre de la colonie sous la rubrique L.a B N°, 9313 nous payons 0 fl. 50 cents, soit un peu plus de 1 franc par hectare.

En réduisant ces territoires d'environ 24.368 hectares 25, c'est d'une somme de francs équivalente que nous diminuons nos charges annuelles.

Votre conseil d'administration, luttant sans cesse contre les difficultés inhérentes à une exploitation dans ces pays d'accès difficile, avait soumis au gouvernement colonial hollandais maintes requêtes, auxquelles il n'avait pu être fait droit.

Malgré toute la bonne volonté de S. E. M. le gouverneur et de l'administrateur général des finances, M. van Wieringen, que nous pouvons hautement remercier à cet égard, il n'avait jamais été possible de nous aider — soit parce qu'il eût fallu créer une loi d'exception en notre faveur, soit, parce que l'adoption de nos propositions eût pu entraîner des abus dans leur application généralisée.

D'un autre côté, l'ordonnance du 5 novembre 1902 assure à la Surinaamsche Maatchaapy, et au gouvernement la possession des territoires compris entre l'Awa et le Tapanahony, à l'exclusion de tout autre concessionnaire.

Cette loi ne nous permettait pas d'abandonner des terrains avant de les avoir complètement prospectés, car il ne nous aurait plus été possible de les parcourir.

Par lettre officielle du 15 mai 1906, S. E. M. le gouverneur Idenburg, tout en repoussant, après étude consciencieuse, nos dernières requêtes du 8 mars, voulait bien nous conseiller, pour diminuer nos charges, l'abandon d'une partie de notre concession.

En le remerciant de sa haute bienveillance, nous nous permîmes de lui présenter a nouveau une requête exprimant que notre vif désir était de diminuer, selon son conseil, notre concession d'exploitation, à condition qu'il puisse nous laisser le droit d'exploration sur les terrains que nous abandonnerions.

Par lettre n° 196, de Leider der Mynexploratie van Gouvernementswege, l'ingénieur en chef M. Middelberg nous informait que S. E. M. le gouverneur l'avait chargé de se mettre en correspondance avec nous au sujet de notre requête du 1^{er} août tendant, à réduire les charges qui incombent à notre Compagnie.

L'administrateur des finances avait également, disait-il, donné son avis et S. E. M. le gouverneur était disposé, en principe, à nous donner dans tous les terrains que nous abandonnerions, à l'exclusion de toute autre personne, un permis d'exploration gratuit jusqu'au 31 décembre 1908.

En vertu de ce permis, nous pourrions exiger la préférence de concession si nous démontrons à la satisfaction du gouverneur qu'une trouvaille de terrain exploitable a été faite.

Le moyen nous est donc fourni d'explorer à fond une grande partie de notre concession actuelle, sans faire aucun paiement au gouvernement.

Si nous y trouvons ce que nous cherchons, notre concession nous sera de nouveau assurée, elle nous sera donnée en vertu des déterminations en vigueur (4 janvier 1905, n° 100, art. 5), c'est-à-dire : 0 fl. 10 par hectare pour la première et la deuxième année, 0 fl. 25 par hectare pour la troisième et la quatrième année, et 0 fl. 50, soit le prix que nous payons actuellement, pour les années suivantes.

Il n'est point, n'est-ce pas, nécessaire de vous faire ressortir davantage l'économie à résulter de la résolution que nous vous demandons de voter.

La résolution suivante est votée à l'unanimité.

RÉSOLUTION

La concession de 34.308. hect. 25, inscrite au cadastre de Paramaribo sous le titre L.a R n° 9.313, sera réduite à environ 10.000 hectares. Elle sera limitée vers l'est par la grande ligne de délimitation de l'Awa prise du 11^e kilomètre jusqu'au 21^e, sur 10 kilomètres de profondeur dans la direction de l'Assici (ou Drielabiki).

L'assemblée donne au conseil les pouvoirs les plus étendus pour modifier en ce sens la concession, faire toutes démarches ou transactions.

Modification aux statuts

Du vote de cette résolution découle la modification suivante aux statuts :

Titre deuxième. — Capital social. — Article V à la suite de :

L'étendue de la concession a été réduite à 31.368 hectares par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1898, il sera ajouté :

« et a environ 10.000 hectares par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 1906. »

Cette modification est ratifiée à l'unanimité.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Mines d'or de la Guyane hollandaise (*Gil Blas*, 11 août 1907)

Les actionnaires de la Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 31 juillet, sous la présidence de M. Guffroy, président du conseil.

Ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1904 et la gestion du conseil, dit qu'un dividende sera distribué, approuve la constitution des réserves proposées par le conseil et donne *quitus* de leur gestion aux administrateurs en fonction, décédés ou sortants jusqu'au 31 décembre 1906.

2° L'assemblée générale approuve l'affectation du solde créditeur du compte de profits et pertes telle que proposée par le conseil d'administration et décide :

De porter à la réserve légale une somme de 58.565 00

Savoir :

10 % au conseil d'administration : 5.856 50

90 % aux actions à titre de dividende : 52.706 50

Le dividende ressort ainsi à 5 fr. 27 brut par action, et après retenue des taxes, les actions nominatives recevront net 5 fr. 06 et les actions au porteur 5 fr.

Ce dividende sera payable à partir du 5 août 1907, aux caisses de la Société parisienne de crédit et de commission, 51, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, sur présentation des certificats nominatifs et contre remise du coupon n° 5 pour les actions au porteur.

3° de reporter à nouveau 107.817 fr. 90.

4° L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, les administrateurs de la société à traiter, avec les sociétés dont ils peuvent être administrateurs, des marchés, affaires ou contrats. Elle reconnaît qu'il lui a été rendu compte, en conformité de l'article 40 de la loi de 1867, qu'il n'y a eu, au cours de l'exercice que les opérations les plus ordinaires de banque et d'abonnement.

5° L'assemblée générale fixe à 250 francs les actionnaires du commissaire des comptes.

Et nomme à ces fonctions pour l'exercice 1907, M. Gaston Huchart, et pour le suppléer M. le docteur J. de Christmas, étant entendu que les 250 fr. d'honoraires seront attribués à celui des commissaires désigné qui fera le rapport annuel.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont adopté à l'unanimité la résolution qui suit :

En vertu de l'article 37 paragraphe 3, l'assemblée extraordinaire du 31 juillet 1907 décide : les statuts de la C.M.O.G.H. seront ainsi modifiés. Il sera ajouté à l'article 2 :

« la société pourra faire tous actes de commerce quelconque : achat et vente d'or, d'immeubles ou de marchandises, tant en France qu'aux colonies ou à l'étranger.

La société pourra s'intéresser dans toutes entreprises industrielles ou commerciales ».

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Mines d'or de la Guyane hollandaise
(*Gil Blas*, 26 juillet 1908)
(*Le Journal des finances*, 1^{er} août 1908)

Les actionnaires de la Compagnie des Mines d'or de la Guyane hollandaise, réunis en assemblée générale ordinaire le 23 juillet courant, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 5 27 par action, soit net 5 fr. par action au porteur.

Mort de Maurice Guffroy
(*L'Intransigeant*, 5 mars 1911)

Nous avons appris avec peine la mort de notre vieil ami Maurice Guffroy, aéronaute et pilote de la première heure. Maurice Guffroy, conseiller du commerce extérieur, auteur d'une carte de la Guyane française, était retourné dans cette colonie pour des affaires industrielles. C'est là que la mort vint l'enlever. Guffroy était un des plus vieux pilotes d'aérostat, reçu en 1901 à l'Aéro Club il avait le n° 17 des pilotes brevetés. Il fut un des premiers élèves du monoplan avec lequel il fit de belles envolées.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 avril 1911)

Mines d'or de la Guyane Hollandaise. — Appel de 25 fr. par action, versement immédiat au siège social, 51, Chaussée d'Antin, Paris. — *Petites Affiches*, 31 mars 1911.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1911)

Cie des mines d'or de la Guyane hollandaise. — Appel de 17 38 par action non libérée à verser le 27 décembre 1911, au siège social à Paris, 37. rue de Trévise. — *Petites Affiches*, 25 décembre 1911.

CONVOC. A.G.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juillet 1916)

29 juillet, 11 h., Mines d'or de la Guyane hollandaise Au siège, 37, r. de Trévisé. — *Petites Affiches*, 6 juillet.

Mines d'or de la Guyane hollandaise
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 octobre 1917)

La Compagnie des mines d'or de la Guyane Hollandaise a réalisé en 1916 un bénéfice net de 89.001 fr. 98, alors que l'exercice 1915 s'était soldé par un léger déficit (28 fr.28). Le dividende a été maintenu à 6 fr. 29 brut par action ; l'an dernier, cette répartition n'avait pu être faite que par un prélèvement sur les reports antérieurs.

CONVOCATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1919)

20 juin. 11 juillet, 11 h. — Cie des Mines d'or de la Guyane hollandaise. Au siège, 37, rue de Trévisé. — *Petites Affiches*, 20 juin.

Annuaire industriel, 1925 :

MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE (Cie des), 37, r. de Trévisé, Paris, 9". T. Centr. 60-68. Ad. t. Awa-Paris. Conseil d'administration : Vice-prés. : Camille Bricchet ; adm. dél. : Arthur Mathias ; adm. : Mme Charvet, Georges Cahen⁹, Pierre Guillemard, Louis Favaron, Henri Mathias, Adolphe Bourgeois, M. Pinpin : direct. général du placer. Agence générale à Paramaribo (Guyane hollandaise), Julius H. Schloss, agent général. Agence à Albina (Guyane hollandaise), H. Nahar, agent ; Agence à Cayenne (Guyane française), de Saint-Quentin, agent. Bureaux à Paris, 87, r. de Trévisé, J. Stala, secrétaire général.

Traitement des alluvions et têtes de roches pour la production d'or natif. (1-9386).

Ni l'or ni la grandeur;
(*Le Figaro*, 12 juin 1925)

M. Gaston Guilleiard [Guillemard], administrateur des Mines d'or de la Guyane hollandaise, a été trouvé pendu, hier soir, 27, rue de Trévisé. Le prospecteur était neurasthénique.

Ass. du 26 sept, 37, r. de Trévisé.

⁹ Georges Cahen : sauf homonymie, président des Mines de fer de Fillols et administrateur délégué de la Société des études du Nord. Décédé en avril 1923. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes_du_Nord.pdf

(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1927)

MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE

Ass. du 20 sept.

(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1928)

Exercice 1927

Aucune répartition.

Annuaire industriel, 1938 :

MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE (Cie des), 17. r. de Trévisse, Paris, 9^e. T. Cent. 60-68. Ad. t. Awa-Paris.Soc. an. cap. 1.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. M. S. Thompson ; Adm. dél. : MM. H. Dutey [Hamel] et S. Lederlin ; Adm. : MM. H. Ballis, Huntington Jackson, J. A. Glen, P. Peixotto, A. Van Haersolte. Dir. général : M. A. Amouroux, en Guyane. Dir. des Placers : M. M. Pinpin.

Traitement des alluvions et têtes de roches pour la production d'or massif. (1-9386).
